



Tsimkoura, le 5 avril 2018

Les personnels enseignants et d'éducation
du collège Marcel Henry

à

Monsieur Blanquer Ministre de l'Education
nationale

s/c de Mme Constantini Vice Recteur de
l'academie de Mayotte
s/c de Mme Ver Eecke Principale

Objet : Suppression de poste de CPE
Manque de personnel Vie scolaire

Monsieur Le Ministre,

Nous sollicitons de votre haute bienveillance une attention particulière à la lecture de ce cri d'alarme.

Un poste de CPE est supprimé au Collège Marcel Henry l'année prochaine.

Mme Fabienne Ollivier ,CPE titulaire, a appris par ouï-dire la suppression de son poste mi-mars et n'est toujours pas à ce jour, informée officiellement de cette suppression.

Cette suppression a été actée en CTP le 3 avril, en l'absence d'une représentation syndicale suffisante pour délibérer valablement, en raison des événements sociaux qui touchent l'île depuis plus de six semaines.

Dans cette période de phase intra académique, Mme Ollivier ne bénéficie même pas d'une mesure de carte scolaire, la DASEN prétextant qu'il s'agit d'un redéploiement de personnel dans la mesure où un collège dans la commune limitrophe ,Boueni, ouvrira ses portes en cours d'année et que des personnels seront affectés dans ce nouvel établissement.

Tout agent de la fonction publique a droit à un traitement équitable en toute transparence et au respect de son statut. Or, il apparaît que cette situation confirme on ne peut mieux le dysfonctionnement du Vice Rectorat de Mayotte. Y aurait-il une exception mahoraise ?

Cette suppression constitue une perte sèche pour notre établissement au niveau des effectifs d'encadrement déjà restreint dans la mesure où quatre CUI de surveillants n'ont toujours pas été renouvelés depuis le mois de novembre. Dans un contexte de cyclone psycho-social et éducatif sur l'île de Mayotte, cette décision est en totale contradiction avec les annonces de Mme Annick Girardin, Ministre des outre-mer lors de sa venue les 12 et 13 mars.

A l'heure où notre collège, classé seulement en REP, est en sur-effectif d'élèves et le restera avec plus de 900 élèves pour un CPE, malgré l'ouverture prochaine du collège de Boueni, le Vice Rectorat décide arbitrairement une sous-dotation concernant les personnels d'encadrement de notre collège.

Permettons-nous de vous rappeler Monsieur Le Ministre, Mesdames et Messieurs, que le collège Marcel Henry a été dans un passé récent le théâtre d'actes de violence extrême envers des élèves et des personnels.

Nous vous rappelons également que le mouvement social en cours depuis le 20 mars, est né d'un contexte d'insécurité dans différents établissements de l'île ainsi que des caillassages opérés sur les transports scolaires. Choisir de réduire les effectifs d'encadrement est en totale contradiction avec les difficultés persistantes que rencontre le système éducatif à Mayotte

Il nous semble évident que ce poste de CPE doit être maintenu et les cinq personnels vie scolaire rapidement réintégrés afin d'assurer la sécurité de nos élèves et de l'ensemble de la communauté éducative et de garantir la meilleure qualité d'enseignement pour les enfants de Mayotte.

Les parents, déjà conscients des difficultés scolaires de leurs enfants, sont très inquiets pour leur avenir et leur sécurité et s'associent pleinement à nos revendications.

Nous vous prions d'agréer Monsieur Le Ministre, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Pour le SNES :
Isabel Breil

Les personnels du collège Marcel Henry
Tsimkoura – CHIRONGUI



Pour l' Association des parents d'élèves :
Mmes Saplana Raymonde et Mariama Christin

Copie transmise à M. Henri Nouri Co-Secrétaire général Snés Mayotte